



Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 09 octobre 2017 à la Salle-Prunet

Compte-rendu

Personnes présentes :

Pierre PLAGNES, vice-président CC des Cévennes au Mont Lozère
Delphine BENARD, animatrice Association territoriale Causses Cévennes
Christelle BOUT, chargée de mission bois-énergie Chambre de commerce et d'Industrie Lozère
Michel REYDON, maire de Vialas
Jean-Yves MAGAUD, technicien Centre Régional de la Propriété Forestière
Jean-Luc GUITON, élu St Germain de Calberte
John PELLIER, chargé de mission association des Communes forestières
Yves JUIN, technicien Direction Départemental des Territoires Lozère
Jean-Pierre LAFONT, président du syndicat lozérien de la Forêt Privée – Fransylva Lozère
Paul FORTUNATO, président du syndicat des récoltants forestiers scieurs de la Lozère
Henri COUDERC, président de la CC Gorges Causses Cévennes

Alain ARGILIER, vice-président de la CC Gorges Causses Cévennes
Virginie GUIROY, animatrice charte forestière au Pays Cévennes
Guillaume CABE, technicien Chambre d'Agriculture de Lozère
Suzy MADELAINE, Office National des Forêts
Jean-Pierre ALLIER, élu CC des Cévennes au Mont Lozère
Gonzague VANDERMERSCH, élu de Meyrueis
Alain LOUCHE, président de la CC des Cévennes au Mont Lozère
André DELEUZE, président de l'ASA DFCI
Gilbert MAZOYER, élu St Michel de Dèze
Robert AIGOIN, conseiller départemental Lozère
Dominique ROGER, élu d'Ispagnac
Ludovic PERRAUD, directeur coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de territoire
Jean-Charles COMMANDRE, maire de Meyrueis

Personnes excusées :

Sophie GIRAUD, chargée de la forêt au Parc national des Cévennes
Bernard BIETTA, élu CC Gorges Causses Cévennes
Gildas TOULLEC, chargé de mission Conseil régional
Monsieur le Sous-Préfet

Georges LE BRIS, élu Cans et Cévennes
Eric DEBENNE, directeur du comité départemental du tourisme de la Lozère

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

22 rue Justin Gruat

48400 Florac

Tél : 04 66 44 03 92

charteforestiere.gcc@orange.fr



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDIS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Pierre PLAGNES, élu référent pour la charte forestière accueille les participants.

Le comité de pilotage de la charte forestière se réunit aujourd'hui suite aux fusions des communautés de communes qui ont eu lieu début janvier 2017. Le périmètre de la charte forestière va changer, et va porter à partir de 2018 sur deux communautés de communes : des Cévennes au Mont Lozère et Gorges Causses Cévennes.

Les 4 nouveaux élus référents de la charte forestière pour les deux communautés de communes sont présentés : Gonzague VANDERMERSCH, Bernard BIETTA, Alain LOUCHE et Pierre PLAGNES.



L'ancienne charte forestière Gorges Causses Cévennes était sur 3 ans (2015, 2016 et 2017). Un nouveau plan d'actions peut être déposé auprès de la Région pour 2018, 2019 et 2020, pour continuer à disposer d'une animation spécifique sur la forêt sur ce territoire.

Mais avant de construire un nouveau plan d'actions sur ce nouveau périmètre, il est nécessaire de faire l'évaluation de l'ancienne charte forestière afin de voir : qu'est-ce qui a fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Que faudrait-il faire pour améliorer la démarche ?

Le diagnostic a été mis à jour pour nous aider à prioriser nos actions en fonction des besoins du territoire.

Ce comité de pilotage a donc pour but de valider l'évaluation de l'actuelle charte forestière, de valider la mise à jour du diagnostic, et de présenter le calendrier prévisionnel pour la suite.

1. Evaluation de la charte forestière de territoire sur les années 2015/2016/2017

L'évaluation de la charte forestière se base sur la méthode élaborée au niveau national par l'association des Communes forestière, avec une évaluation quantitative (à partir des indicateurs notamment du logiciel national « EVAL CFT ») et une évaluation qualitative (questionnaires et entretiens collectifs d'acteurs).

Présentation :

Les chiffres clés de cette évaluation sont présentés sous forme de diaporama (voir ci-joint). Sachant que les documents plus précis ont été envoyés préalablement aux membres du comité de pilotage et peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

http://www.gorgescaussescevennes.fr/documents-a-telecharger_fr.html

Discussions :

Henri COUDERC précise que les fusions des communautés de communes et les fusions des communes n'ont pas facilité l'avancement de la charte forestière. Un temps de latence sur les projets a été obligatoire, suite notamment aux nombreux changements d'élus. Cependant, il réaffirme la volonté des élus de continuer la démarche de charte forestière, et souhaite que cet outil devienne pérenne sur le territoire.

Paul FORTUNATO demande à ce que les objectifs que l'on se donne pour cette nouvelle charte soient bien définis : qu'attend-on de cette démarche ? Que veut-on développer ? Quelle est notre vision pour la forêt ?

Suzy MADELAINE fait part d'une interrogation qui a été soulevée lors des entretiens collectifs pour l'évaluation de la charte forestière : les 4 élus représentants de la charte forestière seront-ils suffisants pour suivre le travail ? Certains territoires ne sont pas très représentés, comme les Causses et le Mont Lozère. Alain LOUCHE est d'accord avec cette remarque et souhaite qu'il y ait plus d'élus dans le suivi de la charte forestière, notamment des élus communaux.

Le comité restreint des élus sera donc ouvert à tous les élus.

→ L'évaluation de la charte forestière Gorges Causses Cévennes 2015/2016/2017 est validée par le comité de pilotage

2. Mise à jour du diagnostic : chiffres clés

Le territoire devant comprendre maintenant 36 communes (152 606 ha), il est nécessaire de mettre à jour le diagnostic. Il est intéressant d'avoir un diagnostic partagé car il permet de :

- ✓ Partir tous sur la même base,
- ✓ Définir des actions qui répondent aux problèmes identifiés dans le diagnostic,
- ✓ Avoir des éléments chiffrés pour sensibiliser et pour monter des projets forêt/bois plus facilement.

Présentation des chiffres clés :

Les chiffres clés de cette mise à jour sont présentés sous forme de diaporama (voir ci-joint). Sachant que, comme pour l'évaluation, les documents plus précis ont été envoyés préalablement aux membres du comité de pilotage et peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

http://www.gorgescaussescevennes.fr/documents-a-telecharger_fr.html

- Superficie totale du territoire : 152 606 ha
- 36 communes
- 12 357 habitants (8,6 hab/km²)
- Boisé à 64% avec une forêt composée de feuillus pour 35%, résineux pour 28%, peuplements mixtes pour 19%, et de forêt ouverte (boisements lâches, garrigues boisées...) pour 18%.
- 21% de forêt publique, 79% de forêt privée
- Une accessibilité difficile (territoire de moyenne montagne)
- Des débouchés divers : bois-énergie, bois construction, palettes, etc.
- Un tissu de petites entreprises, avec tous les métiers de la filière représentés
- Une forêt multifonctionnelle
- Un territoire et une forêt au patrimoine exceptionnel reconnu

Discussions :

Sur l'accessibilité :

Paul FORTUNATO fait part de la responsabilité de tous, et notamment des élus sur la desserte. Pour que les bois puissent être mobilisés, il faut travailler sur cette desserte et que des projets concrets aboutissent. Certains projets peuvent être facilement réalisés, comme la route qui traverse le Causse vers le Perjuret. Certains projets n'ont pas été réalisés à cause d'un manque de concertation (le pont de Cassagnas est cité).

Alain LOUCHE souhaiterait qu'un point soit fait avec les services du département dans le cadre du schéma de desserte, afin de voir quels seraient les projets à mener.

Robert AIGOIN indique que des secteurs ont été retenus, mais que les financements sont difficiles à obtenir, alors que c'est l'un des enjeux les plus importants pour la profession. La mise au gabarit de routes est importante, surtout avec le matériel imposant utilisé aujourd'hui. Paul FORTUNATO complète en indiquant que les enjeux pour les entreprises sont multiples : effectivement, le matériel est plus gros, mais également, les risques pour les entreprises d'emprunter les routes hors gabarit ont évolué.

John PELLIER suggère de chercher d'autres solutions de sorties des bois : pour mettre au gabarit la desserte, au vu du coût des projets, et au vu de la diminution des budgets des collectivités, ne serait-il pas intéressant d'aider à la mobilisation à partir de petits matériels adaptés ? (par exemple aider les entreprises sur les ruptures de charges, et sur la rentabilité pour l'utilisation de petit matériel).

Pierre PLAGNES fait remarquer que les pompiers ont les mêmes problèmes, puisqu'ils utilisent du matériel de plus en plus gros.

De même, l'amélioration des routes est un enjeu pour l'accueil des touristes sur le territoire.

Sur les débouchés et les entreprises :

Jean-Pierre LAFONT alerte sur la consommation locale : Le territoire est très boisé, et la consommation locale ne suffira pas à tout écouler, il faut penser également aux entreprises régionales.

John PELLIER demande à ce que soit fait le lien entre le monde rural, qui a la ressource, et le monde urbain, qui a le bassin de consommation. Il prend l'exemple de l'agglomération de Montpellier qui travaille avec le territoire du Haut Languedoc sur ces liens urbain/rural au niveau forestier.

Henri COUDERC fait part de la marque de traçabilité Bois Massif Central, qui permet d'avoir du bois labellisé, de qualité, qui pourrait ouvrir des marchés aux scieries locales.

Pour Ludovic PERRAUD, suggère plutôt, pour ouvrir de nouveaux marchés, de travailler sur la transmission et la pérennisation des scieries sur le territoire, avec un accompagnement particulier sur de la Recherche et Développement et de la recherche de nouveaux marchés. Delphine BENARD propose de mettre en relation les scieries avec une association qui propose de la formation-développement (l'Adefpat).

John PELLIER indique que la marque Bois Massif Central permet d'apporter la solution aux collectivités d'inscrire du bois local dans leurs marchés publics.

3. Mise à jour du diagnostic : Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces

Ce diagnostic dit « AFOM » (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) permet de résumer simplement les problématiques du territoire au niveau forestier, et a pour but d'aider dans la définition du nouveau plan d'actions.

Présentation :

Voir ci-joint le document présenté, amendé des remarques des membres du comité de pilotage.

Discussions :

Sur l'axe 2 (gestion des interfaces)

Paul FORTUNATO rappelle les contraintes qu'implique la multifonctionnalité de la forêt pour les industriels.

Jean-Pierre ALLIER réaffirme que la complémentarité agriculture/forêt est essentiel pour les élus, et qu'elle est un atout pour notre territoire. Pierre PLAGNES confirme et prend pour exemple le projet de l'association Bois Paysan des Cévennes, monté par la Chambre d'Agriculture.

Jean-Luc GUITON rappelle que les forêts domaniales sont bien gérées, et que tous les usages sont pris en compte. Il est possible de gérer une forêt avec ses différents usages, en prenant en compte biodiversité, gestion de la faune, de la flore, productivité, etc.

Suzy MADELAINE confirme cette gestion productivité/biodiversité, mais est plus pessimiste quant à la facilité de gestion sur le déséquilibre forêt/gibier.

Ludovic PERRAUD fait part des difficultés des récoltants de gérer les forêts par rapport aux contraintes environnementales, notamment concernant la protection de certaines espèces d'oiseaux.

Pour Robert AIGOIN, il faut trouver un équilibre pour tous les usages. Le partage du territoire est important. Il fait le lien avec l'accueil de nouvelle population sur l'agriculture et la forêt.

4. Axes de travail pour le nouveau plan d'actions de la charte forestière

Il est proposé que les axes de travail, qui avaient été travaillé dans l'actuelle charte forestière soient les mêmes pour ce nouveau plan d'actions, car ils restent adaptés au nouveau territoire.

Les membres du comité de pilotage demandent simplement à ce que soit reformulé l'axe « se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois ». Il est proposé « Développer la consommation locale des bois », mais la formulation sera retravaillée et validée en atelier de travail.

➔ **La mise à jour du diagnostic de la charte forestière Gorges Causses Cévennes est validée par le comité de pilotage, sous réserve de la prise en compte des différentes remarques et ajouts des partenaires.**

5. Suites

Rappel du rôle de la charte forestière, important à noter pour le nouveau plan d'actions :

- Un espace de concertation/dialogue
- Une stratégie forestière du territoire, en prenant la forêt dans son ensemble (multifonctionnalité)
- Une démarche d'animation pour montrer l'intérêt de prendre en compte la forêt dans les politiques publiques
- La charte forestière n'est pas une structure porteuse
- Ce sont les acteurs locaux qui portent leurs actions dans ce cadre

Une date à retenir pour la construction du plan d'actions : 25 octobre 2017 (journée)

Le matin, on travaillera sur les actions déjà bien identifiées.

L'après-midi, on travaillera sur deux thématiques, identifiées comme importantes pour le territoire, mais qui restent encore « floues » en terme d'actions.

Parmi les 4 thématiques proposées, il est décidé après discussion de garder les suivantes:

- Agriculture et forêt
- Foncier forestier, reformulé en « morcellement forestier »

Après avoir remercié les participants, Pierre PLAGNES clôture le comité de pilotage.

